



L'actu



Résidence Montchat : plantations d'arbres fruitiers

Le mardi 26 novembre, GrandLyon Habitat a organisé la **plantation des premiers arbres fruitiers dans la résidence Montchat à Lyon 3^e**, en présence des locataires et de la présidente de l'organisme.

Ce moment convivial intervient dans le cadre des travaux de rénovation des espaces extérieurs de la résidence et après rénovation des bâtiments.

APL 2020 : Ce qui change !

À partir de janvier 2020, votre aide personnalisée au logement (APL) évolue : son montant correspondra davantage à votre situation financière actuelle et sera recalculé tous les 3 mois.

En pratique :

- Votre aide au logement de janvier, février et mars 2020 sera calculée avec vos revenus de décembre 2018 à novembre 2019.
- Votre aide au logement d'avril, mai et juin 2020 sera calculée avec vos revenus de mars 2019 à février 2020.

Pensez bien à mettre à jour régulièrement votre déclaration de ressources pour que votre droit APL soit correctement calculé surtout si votre situation évolue (changement de situation familiale, évolution des ressources à la hausse ou à la baisse...).

Si vous bénéficiez du Revenu de solidarité active, de la Prime d'activité, ou que vous êtes en activité et percevez l'allocation aux adultes handicapés, vous devez continuer à faire votre déclaration trimestrielle de ressources. **Si vous ne complétez pas cette déclaration, votre droit ne vous sera plus versé.** Vous devez donc signaler immédiatement tout changement de situation. Si les informations de votre dossier sont incomplètes, inexacts ou envoyées tardivement, vous risquez de ne pas recevoir le montant auquel vous avez droit. Vous pouvez aussi recevoir un montant versé à tort. Vous devrez alors le rembourser à la Caf.

Vous souhaitez plus d'informations ?

Rendez-vous sur www.caf.fr / Les aides au logement évoluent



Le point Sur...

Le règlement de votre loyer en ligne

En créant votre espace personnalisé sur le site internet www.grandlyonhabitat.fr, vous pouvez **payer votre loyer en toute simplicité et en toute sécurité**, à l'aide de votre carte bancaire.

Rendez-vous sur www.grandlyonhabitat.fr

La revalorisation des provisions de charges

A partir du 1^{er} janvier 2020, les provisions sur charges locatives de certaines résidences **seront réajustées** en fonction des dépenses constatées sur la dernière régularisation des charges.

Les provisions pourront augmenter ou diminuer en fonction des éléments de dépenses constatés de chaque résidence.



Les dangers du monoxyde de carbone

« J'ai entendu parler dans les journaux de l'intoxication au monoxyde de carbone. Comment l'éviter dans mon logement ? »
Floriane, locataire à Lyon 7^e

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers et causant une centaine de décès.

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Veillez à une **bonne aération et ventilation du logement**, tout particulièrement pendant la période de chauffage. Aérez au moins 10 minutes par jour et n'obstruez pas les entrées et sorties d'air.
- **N'utilisez jamais** pour vous chauffer **des appareils qui ne sont pas destinés à cet usage** comme les cuisinières.
- **N'utilisez pas des chauffages d'appoint en continu** ; ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.
- Si vous avez une cuisinière à gaz, **nettoyez régulièrement les brûleurs** (il faut voir une flamme bleue et courte dans chaque orifice). S'ils sont encrassés, le mélange air-gaz ne s'effectue pas dans de bonnes conditions et le brûleur peut s'éteindre. Une flamme bien réglée ne doit pas noircir le fond des casseroles.

Pour en savoir plus : www.prevention-maison.fr

Cette rubrique répond aux questions que vous vous posez ?

N'hésitez pas à nous interpeller par mail à ce sujet : com@grandlyonhabitat.fr



★ Zoom Sur...

Plus Belle La Grapp'



Initié par GrandLyon Habitat en 2017, **Plus Belle La Grapp'** vit aujourd'hui grâce à l'implication des habitants du quartier, accompagnés des équipes de proximité et des partenaires locaux (Centre social, Ecole Henri Wallon, Comité de locataires et Association des Jeunes de la Grappinière), qui œuvrent au quotidien pour améliorer la résidence.

Des actions participatives

Grâce à la mobilisation des locataires, de nombreuses actions ont émergé : mise en place d'abris pour les deux roues, création de jardins partagés, pose de boîtes à pains, d'un récupérateur de linge et de boîtes à partage, changement des abris poubelles ou encore remises en peinture de parties communes.

Des récompenses collectives

En 2018, 3 prix ont été attribués à ce projet d'amélioration du cadre de vie :

- 1^{er} prix dans la catégorie « Action collective » grâce à la prairie fleurie

- 1^{er} prix dans la catégorie « Jardin partagé » grâce à l'implication du Centre Social et de l'Association des jeunes de la Grappinière

- Trophée d'Or du cadre de vie pour « Plus Belle La Grapp' », dans le cadre du festival Fimbacte 2018.

Des résultats positifs

- Seulement 10% d'erreur de tri
- Moins 20 % encombrants entre 2016 et 2018
- 2400 kg de linge récupérés
- 1 tonne de pain récoltée
- 20 tonnes de déchets recyclés
- 50 jardiniers amateurs
- 24 adolescents ayant participé aux plantations
- 1200 participants aux temps festifs
- 13 habitants investis

Merci à l'ensemble des locataires qui se sont investis et s'investissent encore à chacune des étapes de ce projet pour retrouver un quartier agréable à vivre.

